



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT : MURET
CANTON : AUTERIVE
MAIRIE - 31390 BOIS DE LA PIERRE
1 place de la Mairie
Email : mairie.boisdelaPierre@orange.fr
Tél. : 0561878608

PROCES-VERBAL de la SEANCE du vendredi 15 SEPTEMBRE 2023 n° 2023-05

Réunion : 15 septembre 2023 – 20 heures 30
Convocation : 11 septembre 2023
Secrétaire : Jocelyne DI MARE
Présents : Laetitia BOINEAU, Jérôme BRISSEAU, Jocelyne DI MARE, Amandine GARCIA VILLAR,
Hesther GROOT, Laurence MARLATS, Stéphane WAWRZYNIAK, Éric WOUTERS.
Absente :
Absentes excusées ayant donné procuration :
Estelle RAMBLA-DINNAT a donné procuration à Jocelyne DI MARE
Déolinda BERGES a donné procuration Stéphane WAWRZYNIAK.

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOIS DE LA PIERRE régulièrement composé, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur WAWRZYNIAK Stéphane, Maire.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion
- Délibération n° 2023-05-01/n° 2023-05-02/n° 2023-05-03 : SDEHG travaux éclairage + remplacement éclairage led restant
- Départ en retraite de Françoise
- Délibération n° 2023-05-04 : mission d'aide au recrutement secrétaire de mairie du CDG31 (choix du type de contrat, durée hebdomadaire...)
- SOLVEO : projet installation PV lieu-dit Carcaillé (marché privé)
- Droit de préemption urbain
- Dossier MARFAING R – devis débroussaillage entreprise BRUSSOLO
- Situation budget 2023
- Point : info SCOT
- Information OPH31 et terrain
- Questions diverses

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice.
En ouverture de séance, il est procédé à l'**ELECTION DU SECRETAIRE de SEANCE** :
Madame Jocelyne DI MARE se propose pour cette session.
Madame Jocelyne DI MARE est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.
Aucune modification, le procès-verbal est approuvé et signé.

DELIBERATION n° 2023-05-01/n° 2023-05-02/n° 2023-05-03 : SDEHG TRAVAUX ECLAIRAGE + REMPLACEMENT ECLAIRAGE LED RESTANT.

Dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public « ++ », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 6 lanternes routières (économie d'énergie : 75 %), 12 lanternes de style (économie d'énergie : 87 %) et 08 lanternes résidentielles (économie d'énergie : 86 %). Il s'agit de remplacement en LED sur les quartiers restant à équiper. Ce programme LED « ++ » permet d'économiser environ la moitié de la consommation sur ces secteurs.

Le SDEHG mutualise l'achat et gère les demandes de subvention, ce qui permet d'optimiser le coût. Pour la commune, le remboursement de l'avance se fera sur 12 ans sur la base de mensualités calculées sur la base des économies réalisées par rapport au prix de l'énergie de deuxième trimestre 2023.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'avec les mesures prises pour l'extinction des lumières publiques de 23h00 à 6h00 du matin et cet équipement, la commune de BOIS DE LA PIERRE divise par environ 4 la consommation d'électricité.

Présents : 08 – Procurations : 02 - Votants : 08 – POUR : 10 – Contre : 00 – Abstention : 00

DEPART EN RETRAITE DE FRANCOISE

Françoise est admise à la retraite sur sa demande à compter du 01 avril 2024 et est radiée des effectifs de la commune de BOIS DE LA PIERRE à la même date.

Monsieur le Maire a contacté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale CDG31. Il précise que pour tous les besoins de recrutements, il est nécessaire de passer une annonce correspondant à la nomenclature du poste et aux diplômes requis. L'offre d'emploi doit être obligatoirement déclarée auprès du centre de gestion qui en assurera la publication pour appel à candidatures.

DELIBERATION n° 2023-05-04 : MISSION D'AIDE AU RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE DU CDG31 (choix du type de contrat, durée hebdomadaire...)

Le centre de gestion CDG31 propose une mission de recrutement pour le remplacement de notre secrétaire de mairie (publication du poste et aide au recrutement) pour un coût de 600 €. L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention.

Présents : 08 – Procurations : 02 - Votants : 08 – POUR : 10 – Contre : 00 – Abstention : 00

SOLVEO : PROJET INSTALLATION de PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES lieu-dit Carcaillé (marché privé)

La France est le seul pays de l'Union Européenne qui n'a pas atteint ses objectifs en matière de développement des énergies renouvelables. La loi d'accélération des EnR promulguée le 10 mars 2023 permettrait à la France de rattraper son retard. Monsieur le Préfet a informé par courrier les communes à ce sujet. L'Etat demande à ce que chaque commune décide des zones qui peuvent accueillir des EnR (panneaux photovoltaïques, éoliennes, méthaniseurs) et celles où elles sont exclues. Monsieur le Préfet a demandé à ce que cette délimitation soit réalisée au plus tard le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente la société SOLVEO qui souhaite implanter des panneaux photovoltaïques sur 5 ha environ sur le lieu-dit Carcaillé sur des terres agricoles appartenant à un propriétaire privé. Ces terres sont non exploitées et non bénéficiaires de la PAC (en prairie actuellement).

Toutefois des interrogations du conseil municipal subsistent sur :

- le devenir de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux)
- la destination de l'énergie (locale ou alimentant d'autres agglomérations)
- l'impact paysager et environnemental sur la commune.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre d'un PLU, un droit de préemption urbain peut être exercé sur les zones U.

Des zones réservées peuvent être également définies. Ce travail est à réaliser avant de finaliser le PLU.

DOSSIER MARFAING R – DEVIS DEBROUSSAILLAGE ENTREPRISE BRUSSOLO

Depuis le décès de monsieur MARFAING Rogé, l'entretien des parcelles mitoyennes de ladite personne décédée n'est pas assuré. Des plaintes ont été formulées auprès de Monsieur le Maire. L'UDAF doit se prononcer sur la prise en charge du devis de monsieur BRUSSOLO « Jardins Espaces Verts du TUCAUT » qui concernent des travaux de broyage et abattage d'arbres en limite de propriété sur une largeur de 6 m.

SITUATION BUDGET 2023

La situation budgétaire est saine. Les investissements prévus (transformation de l'ancienne école en future mairie) n'ont pas encore été lancés.

POINT : info SCOT

Nous sommes consultés pour donner un avis au 31 octobre 2023 sur la révision du SCOT qui devrait être finalisé pour 2025. Les documents de travail actuels montrent des règles de plus en plus restrictives en matière de surfaces urbanisables.

INFORMATION OPH 31 et TERRAIN

L'OPH 31 a un projet de construction de logements à horizon 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

- Informations sur avancement schéma d'assainissement (calendrier de travail).
- Onlyoffice, serveur de stockage, initialement choisi pour la mairie fait évoluer son offre qui devient trop onéreuse. Réflexion à poursuivre pour trouver le meilleur compromis permettant de s'assurer la sécurité des documents et correspondant aux besoins de la collectivité.
- Démonstration du site internet dont le contenu doit être complété : travail de rédaction programmé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and the number '31800' at the bottom. The signature is written in a cursive style.